

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Rivertree Equity - Family Small Cap Europe

Compartiment de la SICAV Rivertree Equity
Classe d'actions F Cap (LU1664296768)

Ce compartiment est géré par Kredietrust Luxembourg S.A., membre du groupe KBL European Private Bankers S.A.

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment est un fonds nourricier ayant pour objectif de réaliser une plus-value du capital en investissant à tout moment au moins 85% de ses actifs en parts du fonds commun de placement de droit français Richelieu Family Small Cap (« Fonds Maître »).

Le compartiment compte ne pas investir plus de 15% de ses actifs soit dans des liquidités à titre accessoire, soit dans Instruments financiers dérivés pouvant être utilisés uniquement à des fins de couverture.

Le Fonds Maître est en permanence exposé à hauteur de 80% minimum sur des actions de pays de l'Union Européenne, sans contrainte de secteur.

Le Fonds Maître respecte les critères d'éligibilité au PEA et au PEA PME ETI.

Le Fonds Maître sera investi au minimum à hauteur de 75% de son actif net en actions et titres assimilés d'Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et de Petites et Moyennes Entreprises (PME) ayant leur siège social dans l'Union Européenne et soumises à l'impôt sur les sociétés ou un équivalent et qui, lors de l'investissement, d'une part occupent moins de 5 000 personnes et d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 millions d'euros.

Le Fonds Maître limite les investissements (i) sur Alternext, à 15% maximum de

son actif net, (ii) sur les capitalisations inférieures à 100 millions d'euros, à 10% maximum de son actif net. Les investissements sur le marché libre sont exclus.

Le Fonds Maître conserve la possibilité, dans la limite maximum de 25% de son actif net, d'investir dans des actions cotées émises par des sociétés de taille (salariés, chiffre d'affaires ou total bilan) supérieure ne répondant donc pas aux critères des ETI et PME et étant essentiellement de grandes capitalisations.

Le Fonds Maître investira au minimum 2/3 de son actif en actions de sociétés dont les fondateurs, leurs descendants ou le management (Président et Directeur général – Chairman et CEO) détiennent plus de 10% du capital et disposent au minimum d'un siège au Conseil d'administration.

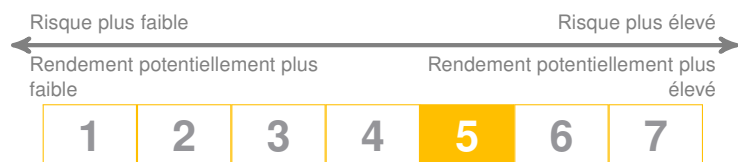
La devise de référence du compartiment et de la classe d'actions est l'EUR.

Les revenus générés par les investissements du compartiment sont réinvestis au sein de celui-ci.

Les actionnaires peuvent sur demande obtenir le remboursement de leurs actions chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg.

Recommandation : ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le calcul de l'indicateur de risque est basé sur des données historiques estimées qui ne constituent pas nécessairement une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

Les rendements offerts par le compartiment sont similaires aux rendements du Fonds Maître mais ne seront pas identiques dû aux délais incombant au processus d'investissement du compartiment dans le Fonds Maître et aux commissions et frais qui incombent au compartiment.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque affichée demeure inchangée.

L'indicateur de risque du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le compartiment est classé dans la catégorie 5 en raison de ses investissements en entreprises de taille intermédiaire et de petites et moyennes entreprises européennes.

Votre investissement initial ne bénéficie d'aucune garantie ou protection.

L'indicateur ne tient pas compte des risques suivants :

- Les cours des actions peuvent fluctuer tant à la hausse qu'à la baisse en fonction de la performance de sociétés individuelles et des conditions de

marché.

- Les investissements dans d'autres fonds impliquent que le compartiment est exposé 1) aux risques d'investissement du fonds sous-jacent, 2) à une duplication des frais et commissions et 3) au risque que le fonds sous-jacent limite ou suspend le droit de rachat.
- Le compartiment se concentre sur une région géographique bien définie, ce qui peut le rendre plus volatil qu'un fonds plus largement diversifié en cas d'événements politiques, économiques, sociaux ou fiscaux.
- Le compartiment investit dans des actions de sociétés de petite ou moyenne taille, lesquelles peuvent être moins liquides, plus volatiles et présenter un risque financier plus important que les sociétés de plus grande taille.
- Les instruments dérivés sont très sensibles aux variations de valeur des actifs auxquels ils se rapportent et peuvent entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
- Le compartiment peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.
- Des processus, systèmes ou contrôles inadéquats, des erreurs humaines ainsi que des événements catastrophiques peuvent être à l'origine de pertes importantes.

Des informations plus détaillées concernant les risques figurent dans le prospectus.

Frais

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, incluant les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	2,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,87%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

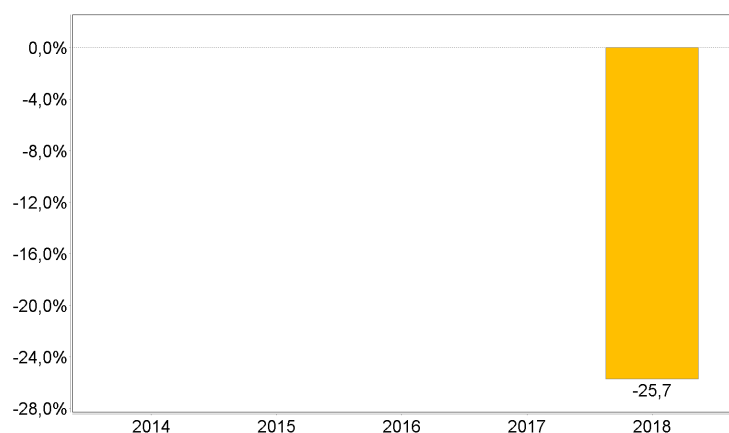
Le montant des frais courants se réfère aux dépenses d'une année entière et a été calculé sur base des données arrêtées au 31/12/2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

Le montant des frais courants indiqué ici combine les coûts supportés tant par le compartiment nourricier que par le Fonds Maître.

- les commissions de performance ;
- les coûts de transaction de portefeuille, excepté dans le cas de frais d'entrée/de sortie payés par le compartiment concernant l'achat ou la vente de parts dans un autre organisme de placement collectif.

Des informations supplémentaires concernant les frais sont disponibles sous la rubrique « Charges et Frais » du prospectus, disponible sur le site internet www.kbl.lu.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances passées inclut les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance et exclut les frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ont été calculées en EUR.

Le compartiment a été lancé en 2009.

La classe d'actions F Cap en EUR a été lancée en 2017.

A la date du 15 septembre 2017, le compartiment a changé de structure pour devenir un compartiment nourricier de l'OPCVM de droit français Richelieu Family Small Cap.

Informations pratiques

Dépositaire

KBL European Private Bankers S.A.

Informations supplémentaires et publication des prix (VNI)

Le prospectus, les derniers rapports périodiques, les dernières VNI ainsi que des informations supplémentaires peuvent être obtenus sans frais auprès du siège social de la SICAV ainsi que sur le site internet www.kbl.lu.

Le prospectus, le dernier rapport annuel et semestriel et le document d'informations clés pour l'investisseur du Fonds Maître sont disponibles gratuitement en français au siège de la société de gestion du Fonds Maître au 1-3-5 rue Paul Cézanne - 75008 Paris ou sur www.kblrichelieu.com.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, sont disponibles sur le site internet www.kbl.lu/fr/notre-metier/clientele-institutionnelle/reglementation/. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Responsabilité

La responsabilité de Kredietrust Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du

prospectus de la SICAV.

Fiscalité

Le compartiment est soumis aux lois fiscales et aux règlements du Luxembourg. Selon votre propre pays de résidence, ceci pourrait avoir une incidence sur votre investissement.

Le Fonds Maître est établi en France. Cela peut avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé au compartiment nourricier.

Informations spécifiques

Le compartiment Rivertree Equity - Family Small Cap Europe peut émettre aussi d'autres classes d'actions. Des informations sur d'éventuelles autres classes d'actions commercialisées dans votre pays sont disponibles auprès de la société de gestion.

La SICAV Rivertree Equity est composée de plusieurs compartiments. L'actif et le passif des différents compartiments sont dissociés en vertu de dispositions légales. L'investisseur a le droit de convertir les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions d'un autre compartiment. Il peut obtenir des informations sur les modalités d'exercice de ce droit sous la rubrique « Conversion d'actions » du prospectus, disponible sur le site internet www.kbl.lu.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Kredietrust Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/02/2019.